

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 12 juin 2008

L'an deux mille huit, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excuse : Néant.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	11
Membre Absent	0
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : Rémunération des frais de déplacement des agents communaux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de certaines de leurs missions, les agents communaux peuvent effectuer divers déplacements avec leur véhicule personnel.

Monsieur le Maire propose à ces collègues que les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service soient fixés comme suit, conformément aux dispositions de l'article 31 du décret du 28 mai 1990 n°90-437, les kilomètres étant décomptés du 1er janvier au 31 décembre de chaque année:

CATEGORIES (Puissance fiscale du véhicule)	JUSQU'A 2000 kms	DE 2 001 à 10 000 kms	AU-DELA de 10 000 kms
	par km en euros	par km en euros	par km en euros
de 5 cv et moins	0,23 €	0,28 €	0,16 €
de 6 et 7 cv	0,29 €	0,35 €	0,21 €
de 8 cv et plus	0,32 €	0,39 €	0,23 €

1.A. - PRÉFECTURE - A.R.
20 JUIN 2008
VICE

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REAFFIRME les missions de l'agent telles qu'elles ont été définies dans le poste de travail.

CONFIRME que les frais de déplacement inhérents au travail des différents agents seront pris en charge par la commune de Loubieng.

DECIDE que

- conformément au décret n°2007-23 du 05 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux,

- conformément à l'arrêté du 05 janvier 2007 fixant les taux des indemnités kilométriques et des indemnités de mission.

le remboursement des frais de déplacement s'effectuera de la façon suivante :

CATEGORIES (Puissance fiscale du véhicule)	JUSQU'A 2000 kms		
	par km en euros	DE 2 001 à 10 000 kms par km en euros	AU-DELA de 10 000 kms par km en euros
de 5 cv et moins	0,23 €	0,28 €	0,16 €
de 6 et 7 cv	0,29 €	0,35 €	0,21 €
de 8 cv et plus	0,32 €	0,39 €	0,23 €

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 12 juin 2008



L'an deux mille huit, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excuse : Néant.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	11
Membre Absent	0
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2008" - APPROBATION du projet et du financement de la part communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation B.T. souterraine de la propriété de Monsieur LAMARQUE Daniel (P.24 "hitte")**.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Réseaux Sud Ouest.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2008", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- **CHARGE** le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	4 907.50 €
- frais de gestion et imprévus	720.04 €
TOTAL	5 627.54 €

- **S'ENGAGE** à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de **1 114.19** Euros à financer sur emprunt pour assurer le financement des travaux de la façon suivante :

- Participation du F.A.C.E	3 604.56 €
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA	908.79 €
- Participation communale	1 114.19 €

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 12 juin 2008

L'an deux mille huit, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excuse : Néant.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	11
Membre Absent	0
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2008" - APPROBATION du projet et du financement de la part communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation B.T. souterraine de la propriété de Monsieur MILHET Yves (P.24 "Lahitte").**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Réseaux Sud Ouest.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2008", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- **CHARGE** le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C

6 528,56 €

- frais de gestion et imprévus	957,89 €
TOTAL	7 486,44 €

- **S'ENGAGE** à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de **1 482,23** Euros à financer sur emprunt pour assurer le financement des travaux de la façon suivante :

- Participation du F.A.C.E	4 795,23 €
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA	1 208,98 €
- Participation communale	1 482,23 €

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.


Jean François BARTHELEMY
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 12 juin 2008

L'an deux mille huit, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excuse : Néant.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	11
Membre Absent	0
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : Contrat de prêt à usage – terrains propriété SALLENAVE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de faucher l'herbe des prairies communales situées sur la propriété communale dite de Sallenave.

Il propose qu'un contrat de prêt à usage à titre gratuit soit conclu avec les agriculteurs intéressés par cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le principe de contrats de prêts à usage à titre gratuit pour le fauchage des terres de la propriété SALLENAVE dont le modèle est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait,
Le Maire.


Jean François BARTHET
MAIRE

